



Délibération n° 107 / 2014

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**



L'an deux mille quatorze, le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. René Louis FAGES, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à M. Cyrille AMIRAULT).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Urbanisme – ZAC « Saint-Estève » – Engagement de la procédure de déclassement des chemins ruraux – Autorisation.**

*Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire de Pignan, délégué à l'urbanisme et aux travaux, expose au Conseil Municipal :*

*Exposé :* Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Saint Estève sur le lieu-dit Saint-Estève, il est nécessaire de procéder à la requalification et à la cession de plusieurs chemins ruraux en raison de la recomposition des accès à ce secteur qui ne justifie plus le maintien en l'état des chemins ruraux suivants :

- Chemin de la Vignasse ;
- Chemin rural n°1 pour partie ;
- Chemin rural n°2 ;
- Chemin rural n°3 ;
- Chemin rural n°5.

Le projet de la ZAC offrira une nouvelle organisation de l'espace et des déplacements avec la création de voiries sécurisées accompagnées de pistes cyclables, de trottoirs.

Il apparaît donc opportun que le Conseil délibère sur le lancement de la procédure de cession de ces chemins sur les parties et autoriser Mme le Maire à lancer toute procédure et à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision, sachant qu'à l'issue de l'enquête publique le conseil devra à nouveau délibérer sur les conditions de la cession.

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission urbanisme le 30/10/2014.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 107/2014**

**Objet : Urbanisme – ZAC « Saint-Estève » – Engagement de la procédure de déclassement des chemins ruraux – Autorisation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, conformément au Code Rural et plus particulièrement à l'article L 161-10, et au Code de la Voirie routière article L 112-8 et R141-1 et suivants,

- engage les procédures de déclassement ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 5 novembre 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN